

Extrait des droits et devoirs du mandataire :

« Dans le cadre du mandat qu'il reçoit du Conseil d'Administration de l'OCCE des Landes, Le mandataire dispose de pouvoirs afin d'agir pour le compte de la coopérative scolaire. En contrepartie de ces droits, il doit respecter les obligations que lui imposent cette délégation de pouvoirs et qu'il a préalablement acceptées. Pour garantir un fonctionnement coopératif et transparent au niveau local, le mandataire doit être accompagné et secondé par le conseil de coopérative et vérificateurs aux comptes. »

C'est pourquoi, nous vous proposons ici une organisation « coopérative » de la coopé qui aidera le mandataire :

- Chaque enseignant est responsable des recettes de sa classe et il joint aux chèques et espèces qu'il récupère une liste (cf. tableau excel ou papier) dans lequel il aura inscrit les noms de ses élèves ainsi que la somme que les parents versent.
- L'enseignant vérifie que chaque chèque soit complété : ordre / montant en chiffre qui correspond au montant en lettre / date / lieu et signature.
- S'il manque quelque chose il le complète, l'ordre étant (cf. intitulé sur chèques du compte) : **OCCE 40 COOP SCOL N° ...**
- Il inscrit au dos de chaque chèque le N° du compte bancaire : **.....**

Au vu du nombre de chèques récupérés tout au long de l'année, il est possible que la coopérative scolaire achète un tampon avec le N° du compte. Ce tampon peut être mis à disposition de chaque enseignant dans la salle des professeurs par exemple.

- Une fois remis au mandataire, celui-ci signera le dos de chaque chèque et pourra vérifier en même temps la présence du N° du compte.
- La copie du bordereau de dépôt des chèques et des espèces de la banque sera collée ou agrafé à la liste donné par l'enseignant de la classe et classé dans son livre de compta. Il est possible de faire un bordereau pour plusieurs feuilles de recettes de classe.
- Informations obligatoires à renseigner quand vous déposez des chèques à la banque :
 - Le nombre de chèque
 - Le montant total
 - N° du compte... si vous utiliser des bordereaux vierges. Mais vous avez un carnet de bordereaux de dépôt ou des bordereaux dans votre chéquier pour éviter les erreurs.

Inutile de remplir le tableau sur le bordereau signifiant « émetteur », « banque » et montant. Chaque chèque est scanné par la banque quand vous les déposez.

ATTENTION : si vous utilisez des machines de depot de chèque, toutes les lignes doivent être inscrites ou rayées.

Le tableau de l'enseignant faisant votre récapitulatif vous devez le garder dans votre compta. Si un chèque n'est pas approvisionné sur son compte (chèque en bois) il vous sera renvoyé par la banque par courrier.